



Information préalable

Date : 24.06.2025
Embargo :

Test des sirènes et d'Alertswiss le 4 février 2026

Le test annuel des sirènes aura lieu dans toute la Suisse le mercredi 4 février 2026. Mené à intervalles réguliers, ce test permet de s'assurer du bon fonctionnement des quelque 5000 sirènes. L'événement sera aussi l'occasion de tester la diffusion de messages via l'application Alertswiss,

Chaque année, le premier mercredi de février, la Suisse teste ses sirènes. La population n'est pas appelée à prendre des mesures.

Cette année, le test des sirènes aura lieu le 5 février entre 13 h 30 et 16 h 30.

Le signal de l'alarme générale, un son oscillant continu, sera diffusé pendant une minute dès 13 h 30. Si nécessaire, le test pourra être répété jusqu'à 14 h 00.

L'alarme eau sera testée entre 14 h 00 et 16 h 30 au plus tard dans les zones à risque situées en aval des barrages. Elle consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

Notification Alertswiss

Le 4 février 2026, parallèlement à l'alarme générale, une notification de degré « Information » sera diffusée via l'application Alertswiss par tous les cantons et la Principauté de Liechtenstein. Le but de cette opération est à la fois de vérifier que l'envoi d'un très grand nombre de notifications push fonctionne comme attendu et de s'assurer que le test des sirènes n'est pas confondu avec une alarme réelle.

Contrairement aux notifications de degré « Alarme », ce type de notification ne déclenche pas de signal sonore sur le smartphone.

Quel comportement adopter en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors d'un test annoncé, cela signifie que la population est menacée. Dans ce cas, chacun est invité à s'informer sur les canaux d'Alertswiss ou à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins.

L'alarme eau signifie un danger imminent pour la population des zones à risque situées en aval des barrages, laquelle doit donc immédiatement quitter la zone menacée.

On trouvera d'autres informations et consignes de comportement sur les sites Internet de l'OFPP et d'Alertswiss ainsi qu'aux pages 680 et 681 du télécriture de la RTS.

Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. L'application peut être téléchargée via le [Google Play Store](#) ou [l'App Store](#) d'Apple.

Supports d'information

Vous trouverez sur le site Internet de l'OFPP des supports d'information. Une affiche aux formats A4 et A1 (format mondial) annonçant le test des sirènes est notamment disponible dans treize langues ([Test des sirènes annuel](#)).

Contact / questions :
Communication OFPP
+ 41 58 467 03 92

Auteur :
OFPP – Office fédéral de la protection de la population
[Office fédéral de la protection de la population OFPP \(admin.ch\)](#)

Informations complémentaires :

Alertswiss
[www.alertswiss.ch](#)

Test des sirènes
[www.testdessirenes.ch](#)

Transmission de l'alarme à la population
[Transmission de l'alarme à la population \(admin.ch\)](#)

Plan d'urgence
[Plan d'urgence – ALERTSWISS](#)

Application Alertswiss - App Store Apple
[Alertswiss dans l'App Store \(apple.com\)](#)

Application Alertswiss - Google Play Store
[Alertswiss sur Google Play](#)